ETAT DE LA LOUISIANE.—Ville de la Nlle Orléans.—Nous, Edouard Gay, William Tomes Lewis, chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur de France, tous deux résidents de la Nlle Orléans, étant dûment constitués et assermentés en vertu d'un acte de la Législature de la Louisiane, approuvé le treize février dernier, lequel autorise entre autres choses, les citoyens résidents de la Nlle Orléans, étant au nombre de cinq, à former une compagnie ou association sous le nom et titre de "Compagnie de Navigation du Mississippi et de la Nouvelle Orléans," dans l'état de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie de Navigation à vapeur."

Que ladite compagnie a été formée pour le commerce et le transport par eau des bâtiments, venant de la mer ou y allant, de tout genre de marchandises, produits, et marchandises de toute espèce, des passagers, ainsi que le service et l'engagement des dits bâtiments, soit dans le fleuve ou en mer.

Que le fonds capital de la dite compagnie est fixé à la somme de vingt-huit mille cinq cents piastres, divisé en cinq cent soixante actions de cinquante piastres chacune (avec la privilège d'augmenter le dit capital et de le porter jusqu'à la somme de cent cinquante mille piastres, si les actionnaires le requièrent) le tout payable comptant ou en espèces, et que la dite Compagnie par ses associés aussi constitués sera entre et continuera pendant le terme de deux années consécutives, commençant le trente-unième jour de mai, mil huit cent quarante-trois, et finissant le même jour de même mois et année subséquents, sauf néanmoins que les actionnaires ne disconviendront pas la dite Association.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires de la dite Compagnie et propriétaires du nombre d'actions ci-après annexé à leurs noms respectifs, et qui payés les dites actions comptant.

Julien Roche, cent vingt deux actions.
Mad'lle Narcisse Giron, vingt huit actions.
Edward Kelerson Hardee, vingt sept actions.
Jean François Longville, deux actions.
Pierre Joseph Longville, onze actions.
John Taylor Davis, cinq actions.
Directeur Andrews, quinze actions.
James Brownlee, cinquante actions.
Ann Marie Wister, onze actions.
Narcisse Rousseau, onze actions.
James Wells Riddle, vingt actions.

Que le Directeur de la dite Compagnie appartiendra à Julien Roche, qui en fera toutes les affaires et transactions, ainsi que les dits bateaux à vapeur avec le privilège de nommer un agent de son autorité, s'il y avait nécessité, les dits actionnaires ou leurs successeurs ayant le privilège de faire et altérer tous règlements pour l'administration de la dite Compagnie, non toutefois en présent acte d'association.

Que le dit directeur tiendra un régistre fidèle de tous les actes transactions particulières, compte et affaires de la dite Compagnie, ainsi que les noms des actionnaires et dépenses, et qu'il exhibera la situation des affaires de la dite Compagnie chaque mois, ou plus souvent, si requis, à tous les profits nets de la dite association entre les actionnaires ainsi que déposer ces dernières.

Que la dite association ne doit limiter les affaires de la Compagnie seront toujours par deux voyages à faire et à revenir et apparaux, à moins qu'une majorité des actionnaires en décide autrement et alors la dite majorité aura le droit de faire tous les actes nécessaires pour une législation finale et pour le règlement de la dite Compagnie, de la manière la plus satisfaisante pour la justice et les droits des parties intéressées.

En confirmation de personnes ci-nommées, en confirmation de ces résolutions et conventions ci-dessus exprimées dans les présentes, constituent ladite association et nous apposons leurs signatures au présent acte.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, le vingt-septième jour du huit cent quarante-cinq, en présence de W. C. Le Sassier et Louis L. Dutar, tous deux résidents de la Nouvelle Orléans, qui ont signé avec lesdites parties contractantes, et moi, notaire.

Signé: James Brownlee, Signés: Maria Wister,
John T. Davis, Samuel S. Linn,
Directeur Andrews, J. F. Longville,
James W. Riddle, Edward L. Harding,
P. Longville, Junior Roche.
Charles Rousseau.
William T. Lewis, L. Dutar, W. Y. Lewis.
Notaire.

Et, attendant, conservateur des hypothèques susdites, certifie par les présentes ci-dessus exprimé d'association a été enregistré et dûment relaté d'Association, Nouvelle Orléans, 27 mai 1845.

EDMOND Y. WILTZ,
Député Conservateur

31 mai 30

SANGSUES.

REÇU par le brick Empresario, des SANGSUES de première qualité, à vendre au dépôt de la rue Esplanade, n° 4, faubourg Lasseaire, No. 98, continuation de la rue Bourbon.

J. P. HOUMBRAN.

SANGSUES.

L'Entrepôt vient de recevoir par l'Empresario, de la Havane, et le Nicolas Rienzi, de New York, un lot de SANGSUES, provenant de l'établissement pêcheur, à vendre au dépôt du Quartier, No. 46, près l'hôtel de la mon-

RENAUD PETITJEAN.

On vend également dans le même établissement, des sangsues de première qualité, approuvées par le chirurgien médecin, séance du 30 août 1844.

FABRIQUE D'EAU DE SELTZ

RENAUD PETITJEAN, ayant pris un établissement rue de Bourbon, n° 46, faubourg Lasseaire, et fabrique d'eau de Seltz, prévient le public et ses pratiques qu'il a toujours de l'eau de Seltz, première qualité, à vendre au dépôt susdit, et qu'il a pour toute la saison des grenadines, à la grosseille, à la framboise et à la fraise.

Il se recommande aussi de faire rendre à domicile au prix de

Caisse de Seltz, à deux..... $1 00
Limonade rafraîchissante, par bouteille..... 1 50
Les prix sont comptés.
Rue St. Maurice, No. 46, près de l'Hôtel des Monnaies.
Demeure souvent reçus chez Victor Hebert, rue entre Bourbon et Dauphine. 12 juin

Pour 30 sacs mais, jume M.G., F.O. &c. à vendre
BUDDECKE, WOODS & Co.
94, Tchoupitoulas

Pour 30 barils mer, prime M.G., F.O. &c. à vendre
BUDDECKE, WOODS & Co.
92, Tchoupitoulas

Pour 25 caisses savon à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
94 Tchoupitoulas

Pour 30 barils saindoux à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
94, Tchoupitoulas

HUILE D'olive—De toutes descriptions, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Huile d'olive—De toutes descriptions et qualités à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Huile de qualités et qualités communes, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Pour 50 barils de Louis—150 barils des moulins de Saint Louis, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Huile de baleine antarctique tout pure, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Huile de baleine—50 caisses de diman à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Whiskey bourbon 10 barils qualité supérieure, à vendre par
G & R BUCHANAN & Co.

Huile—300 gallons huile pure de sperme, pâle, première qualité, 2500 gallons huile de lin de première qualité pour habits non, 1000 gallons huile blanche à vendre par
LEONARD STUTERVANT & Co.
12 Vieille Levée

Savon—Pour cause de savon No 1 de rouge inflammable, 100 barils, à vendre par
LEONARD STUTERVANT & Co.
12 Vieille Levée

Savon—Pour cause de savon à 3 barils grasses, à vendre par
LEONARD STUTERVANT & Co.
12 Vieille Levée

Beurre—Pour cause de savon